



COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Seizième session

Réunion à distance, 5, 7 et 21 avril 2022

**Membres et remplaçants potentiels du Comité des normes de la
Commission des mesures phytosanitaires**

Point 18.2 de l'ordre du jour

**Document établi par le Secrétariat de la Convention internationale
pour la protection des végétaux (CIPV)**

I. Composition du Comité des normes et remplaçants potentiels

1. À sa première session (2006), la Commission des mesures phytosanitaires (CMP) a créé un nouvel organe subsidiaire de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV): le Comité des normes (CN). Elle a aussi établi le mandat et le règlement intérieur de celui-ci¹.
2. À sa quinzième session (2021), la dernière en date, la CMP a confirmé les membres et les remplaçants potentiels du Comité des normes. Cependant, le mandat de certains membres touche à sa fin, des fonctions sont vacantes et il peut être nécessaire d'examiner le statut d'autres membres pour vérifier que ceux-ci sont en mesure de siéger et remplissent encore les conditions requises, conformément au mandat et au règlement intérieur.
3. De nouvelles candidatures doivent être présentées pour les fonctions vacantes ou pour les membres dont le mandat arrive à expiration et peut être renouvelé. Toutes les candidatures doivent être soumises par les régions, soit au moyen du mécanisme établi pour chacune d'entre elles, soit par l'intermédiaire du Président du Groupe régional de la FAO. Les candidatures doivent être proposées au Secrétariat de la CIPV (ippc@fao.org), le **16 février 2022** au plus tard. Les dossiers de candidature concernant le Comité des normes doivent comporter le curriculum vitæ du candidat et le formulaire

¹ Mandat et règlement intérieur du Comité des normes: <https://www.ippc.int/en/publications/1107/> (en anglais).

relatif à l'énoncé d'engagement pour l'établissement de normes, disponible en ligne sur le Portail phytosanitaire international (PPI)², dûment signé.

4. Le règlement intérieur du Comité des normes dispose que:

5. «Les membres du Comité des normes sont des fonctionnaires expérimentés des organisations nationales de la protection des végétaux (ONPV) désignés par les parties contractantes et ayant des qualifications dans une discipline scientifique biologique (ou équivalent) en matière de protection des végétaux, ainsi qu'une expérience et des compétences en ce qui concerne, notamment:

- la mise en œuvre concrète d'un système phytosanitaire national ou international;
- l'administration d'un système phytosanitaire national ou international;
- l'application de mesures phytosanitaires liées au commerce international.

6. Les parties contractantes conviennent que les membres du Comité des normes consacrent le temps nécessaire à une participation régulière et systématique aux réunions».

7. «Chaque région de la FAO peut décider de ses propres procédures de sélection des membres qui la représentent au Comité des normes. Le Secrétariat de la CIPV est informé des candidatures qui sont soumises à la CMP pour confirmation.» [Extrait de l'article 1.]

8. «Chaque région de la FAO désigne, conformément à ses propres procédures, des candidats pour remplacer le cas échéant les membres du Comité des normes et soumet les candidatures à la CMP pour confirmation. Une fois confirmés, les remplaçants potentiels sont désignés pour les mêmes périodes que celles spécifiées à l'article 3. Les remplaçants potentiels disposent des qualifications exigées des membres aux termes du [...] règlement [intérieur]. Chaque région de la FAO désigne au plus deux remplaçants potentiels. Lorsqu'une région en désigne deux, elle indique dans quel ordre ils interviendront en tant que remplaçants aux fins du présent article.» [Extrait de l'article 2.]

9. «Le remplaçant achève le mandat du membre sortant et peut être nommé pour des mandats supplémentaires.» [Extrait de l'article 2.]

10. «Les membres du Comité des normes sont désignés pour un mandat de trois ans. Les membres ne peuvent effectuer plus de deux mandats, à moins qu'une région ne sollicite une dérogation de la CMP pour permettre à l'un de ses membres d'assurer un mandat supplémentaire. Ce membre peut alors exercer un mandat supplémentaire. Les régions peuvent présenter de nouvelles demandes de dérogation pour le même membre à l'expiration de chaque mandat de celui-ci. Le mandat partiel d'un membre sortant, achevé par un remplaçant, n'est pas considéré comme un mandat aux fins du [...] règlement [intérieur].» [Extrait de l'article 3.]

11. «Il faut que la CMP permette l'étalement du mandat des membres du Comité des normes et que les régions encouragent ce principe pour qu'une certaine continuité soit assurée dans la transmission des connaissances.» [Extrait du rapport de la septième session de la CMP (2012), appendice 4: décisions de la CMP visant à améliorer le processus d'établissement des normes, décision n° 21.]

12. Il convient de noter qu'à sa huitième session (2013), la CMP est convenue qu'à partir de 2014, le mandat des membres du Comité des normes prendrait fin après la réunion du Groupe de travail du Comité des normes (CN-7), c'est-à-dire normalement en mai.

13. La CMP devrait confirmer six membres du Comité des normes, dont les mandats expirent en 2022 ou dont les fonctions sont vacantes (voir l'annexe 1A), à savoir:

- un membre de la région Afrique;

² Prière de télécharger le formulaire relatif à l'énoncé d'engagement du Comité des normes, qui se trouve à l'adresse: <https://www.ippc.int/fr/publications/ippc-statement-commitment/>.

- un membre de la région Asie;
- un membre de la région Europe;
- deux membres de la région Amérique latine et Caraïbes;
- un membre de la région Pacifique.

14. Les membres qui siègent actuellement au Comité des normes et arrivent au terme de leur premier mandat peuvent voir celui-ci renouvelé.

15. La CMP devrait confirmer huit remplaçants potentiels du Comité des normes, dont les mandats expirent en 2022 ou dont les fonctions sont vacantes (voir l'annexe 1B), à savoir:

- deux remplaçants potentiels de la région Afrique;
- un remplaçant potentiel de la région Asie;
- deux remplaçants potentiels de la région Europe;
- un remplaçant potentiel de la région Amérique latine et Caraïbes;
- un remplaçant potentiel de la région Amérique du Nord;
- un remplaçant potentiel de la région Pacifique.

16. Outre les remplaçants eux-mêmes, la CMP devrait aussi confirmer l'ordre dans lequel les remplaçants potentiels seront appelés à intervenir pour chaque région. La CMP devrait noter que les remplaçants potentiels actuels de membres du Comité des normes qui arrivent au terme de leur premier mandat peuvent voir celui-ci renouvelé.

II. DÉCISIONS

17. La CMP est invitée à:

- 1) *prendre note* de la composition actuelle du Comité des normes, telle qu'elle est présentée à l'annexe 1A, et des noms des remplaçants potentiels, qui figurent à l'annexe 1B;
- 2) *confirmer* les nouveaux membres et les remplaçants potentiels, selon qu'il convient;
- 3) *confirmer* l'ordre dans lequel les remplaçants potentiels seront appelés à intervenir pour chaque région.

A. MEMBRES DU COMITÉ DES NORMES ET REMPLAÇANTS POTENTIELS

ANNEXE 1A – Membres du Comité des normes (les lignes grisées indiquent qu'une action est nécessaire)

Région de la FAO	Pays	Nom	Désigné/désigné pour un nouveau mandat	Mandat actuel (durée)	Échéance du mandat
Membre pour l'Afrique	RÉPUBLIQUE DU CONGO	M^{me} Alphonsine LOUHOARI TOKOZABA	CMP-13 (2018) CMP-15 (2021)	2 ^e mandat (3 ans)	2024
Membre pour l'Afrique	KENYA	M. Theophilus Mwendwa MUTUI	CMP-15 (2021)	1 ^{er} mandat (3 ans)	2024
Membre pour l'Afrique	MALAWI	M. David KAMANGIRA	CMP-11 (2016) CMP-14 (2019)	2 ^e mandat (3 ans)	2022
Membre pour l'Afrique	GHANA	M. Prudence Tonator ATTIPOE	CMP-15 (2021)	1 ^{er} mandat (3 ans)	2024
Membre pour l'Asie	THAÏLANDE	M^{me} Chonticha RAKKRAI	CMP-14 (2019)	1 ^{er} mandat (3 ans)	2022
Membre pour l'Asie	PHILIPPINES	M. Gerald Glenn F. PANGANIBAN	CMP-15 (2021)	1 ^{er} mandat (3 ans)	2024
Membre pour l'Asie Groupe de travail du Comité (CN-7)	JAPON	M. Masahiro SAI	CMP-13 (2018) CMP-15 (2021)	2 ^e mandat (3 ans)	2024
Membre pour l'Asie	CHINE	M. Xiaodong FENG	CMP-13 (2018) CMP-15 (2021)	2 ^e mandat (3 ans)	2024
Membre pour l'Europe	BELGIQUE	M. Harry ARIJS	Remplaçant de M ^{me} Olga Lavrentjeva CMP-15 (2021)	1 ^{er} mandat (3 ans)	2024
Membre pour l'Europe	ITALIE	M^{me} Mariangela CIAMPITTI	CMP-14 (2019)	1 ^{er} mandat (3 ans)	2022
Membre pour l'Europe Groupe de travail du Comité (CN-7)	ROYAUME-UNI	M. Samuel BISHOP	CMP-13 (2018) CMP-15 (2021)	2 ^e mandat (3 ans)	2024
Membre pour l'Europe	ISRAËL	M. David OPATOWSKI	CMP-1 (2006) CMP-4 (2009) CMP-12 (2017) CMP-15 (2021)	4 ^e mandat (3 ans)	2024

Région de la FAO	Pays	Nom	Désigné/désigné pour un nouveau mandat	Mandat actuel (durée)	Échéance du mandat
Membre pour l'Amérique latine et les Caraïbes	BRÉSIL	M. André Felipe C. P. da SILVA	CMP-14 (2019)	1 ^{er} mandat (3 ans)	2022
Membre pour l'Amérique latine et les Caraïbes	COSTA RICA	M. Hernando Morera GONZÁLEZ	CMP-13 (2018) CMP-15 (2021)	2 ^e mandat (3 ans)	2024
Membre pour l'Amérique latine et Caraïbes et Président du Comité des normes	ARGENTINE	M. Ezequiel FERRO	CMP-14 (2019)	3 ^e mandat (3 ans)	2022
Membre pour l'Amérique latine et les Caraïbes	CHILI	M. Álvaro SEPÚLVEDA LUQUE	CMP-10 (2015) CMP-13 (2018) CMP-15 (2021)	3 ^e mandat (3 ans)	2024
Membre pour le Proche-Orient	IRAN	M^{me} Maryam Jalili MOGHADAM	CMP-15 (2021)	1 ^{er} mandat (3 ans)	2024
Membre pour le Proche-Orient	ÉGYPTE	M Nader ELBADRY	CMP-15 (2021)	1 ^{er} mandat (3 ans)	2024
Membre pour le Proche-Orient	JORDANIE	M. Imad (M.E) Jrouh AL-AWAD	CMP-15 (2021)	1 ^{er} mandat (3 ans)	2024
Membre pour le Proche-Orient	TUNISIE	M. Mohamed Lahbib BEN JAMÁA	CMP-15 (2021)	1 ^{er} mandat (3 ans)	2024
Membre pour l'Amérique du Nord	ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	M^{me} Marina ZLOTINA	CMP-10 (2015) CMP-13 (2018) CMP-15 (2021)	3 ^e mandat (3 ans)	2024
Membre pour l'Amérique du Nord	CANADA	M. Steve CÔTÉ	CMP-15 (2021)	1 ^{er} mandat (3 ans)	2024

Région de la FAO	Pays	Nom	Désigné/désigné pour un nouveau mandat	Mandat actuel (durée)	Échéance du mandat
Membre pour le Pacifique Sud-Ouest	NOUVELLE-ZÉLANDE	M^{me} Joanne WILSON	CMP-14 (2019)	1 ^{er} mandat (3 ans)	2022
Membre pour le Pacifique Sud-Ouest	AUSTRALIE	M^{me} Sophie Alexia PETERSON	CMP-15 (2021)	1 ^{er} mandat (3 ans)	2024
Membre pour le Pacifique Sud-Ouest	PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE	M. David Boas TENAKANAI	CMP-15 (2021)	1 ^{er} mandat (3 ans)	2024

ANNEXE 1B – Remplaçants potentiels des membres du Comité des normes (les lignes grisées indiquent qu'une action est nécessaire)

Région de la FAO	Pays	Nom et pays	Désigné/désigné pour un nouveau mandat	Mandat actuel (durée)	Échéance du mandat
Afrique		(Remplaçant 1) VACANT			
		(Remplaçant 2) VACANT			
Asie	RÉPUBLIQUE DE CORÉE	(Remplaçant 1) M^{me} Mi Chi YEA	CMP-15 (2021)	1 ^{er} mandat (3 ans)	2024
		(Remplaçant 2) VACANT			
Europe		(Remplaçant 1) VACANT			
	RUSSIE	(Remplaçant 2) M. Kostantin KORNEV	CMP-14 (2019)	1 ^{er} mandat (3 ans)	2022
Amérique Latine et Caraïbes	ARGENTINE	(Remplaçant 1) M^{me} Melisa Graciela NEDILSKYJ	CMP-15 (2021)	1 ^{er} mandat (3 ans)	2024
		(Remplaçant 2) VACANT			
Proche-Orient	SOUDAN	(Remplaçant 1) M. Abdelmoneem Ismaeel ADRA ABDETAM	CMP-15 (2021)	1 ^{er} mandat (3 ans)	2024
	SYRIE	(Remplaçant 2) M. Eyad MOHAMED	CMP-15 (2021)	1 ^{er} mandat (3 ans)	2024
Amérique du Nord	CANADA	(Remplaçant pour le Canada) M. Rajesh RAMARATHAM	CMP-15 (2021)	1 ^{er} mandat (3 ans)	2024
	ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	(Remplaçante pour les États-Unis d'Amérique) M^{me} Stephanie DUBON	CMP-11 (2016) CMP-14 (2019)	2 ^e mandat (3 ans)	2022
Pacifique Sud-Ouest	AUSTRALIE	(Remplaçante pour la Nouvelle-Zélande ou l'Australie) M^{me} Susie COLLINS	CMP-15 (2021)	1 ^{er} mandat (3 ans)	2024
		(Remplaçant 2) VACANT			